

Initiatives ministérielles

d'intérêt. Notre plan tend à permettre au gouvernement d'équilibrer son budget en définitive. Nous ne pouvons hypothéquer sans cesse l'avenir pour financer nos dépenses actuelles.

En réduisant le déficit et la dette, nous supprimerons l'une des principales causes de l'inflation. Nous prolongeons le plan de contrôle des dépenses. Nous avons diffusé notre document de travail sur le projet de loi concernant le plafonnement des dépenses et, dès que nous le pourrons, nous tenterons de faire adopter le projet de loi créant le fonds en vue du service et de la réduction de la dette.

Le troisième élément important de ce plan représente la restriction des dépenses publiques. Nous déclarons dans le budget que les budgets de fonctionnement seront gelés à leurs niveaux actuels et que les hausses de rémunération accordées aux ministres, aux députés, à toutes les personnes nommées par décret du conseil et à tous les fonctionnaires fédéraux seront rigoureusement plafonnées à 0 p. 100, 3 p. 100 et 3 p. 100.

Les hauts fonctionnaires ont été victimes d'une importante campagne de désinformation. Je rappelle aux députés ce qui s'est effectivement produit à leur égard. En vertu d'une structure mise en place par le gouvernement précédent, un comité externe examine les traitements des hauts fonctionnaires, les compare à ceux qui sont versés dans le secteur privé et formule une recommandation au gouvernement. Pour la période allant du 1^{er} juin 1990 au 1^{er} juin 1991, ce comité a recommandé une hausse de 6,2 p. 100, je crois. Nous avons refusé parce que nous avons indiqué 0 p. 100 dans le budget et, pour cette période, la hausse serait de 4,2 p. 100, mais, dès le 1^{er} juin, ce serait 0 p. 100 pour les gestionnaires supérieurs; ce n'est pas l'augmentation dont on parle—0 p. 100.

Entre le 1^{er} septembre 1990 et le 1^{er} septembre 1991, une hausse de 4,8 p. 100 a été accordée à l'AFPC. Les conventions collectives commencent à des dates différentes. L'augmentation qu'ils ont eue, c'était pour la période qui se terminait en juin dernier et l'augmentation qu'ils devaient avoir le 1^{er} juin, a été ramenée à 0 p. 100. En vertu de ce plan, ils devraient recevoir une augmentation de 3 p. 100 le 1^{er} juin l'an prochain; les fonctionnaires devraient recevoir 3 p. 100 le 1^{er} septembre suivant et les députés, 3 p. 100 en janvier 1993. Ainsi, nous recevons tous 0 p. 100.

Il est donc absolument faux de laisser entendre que, d'une certaine façon, un groupe aurait été favorisé.

Si l'on déclare que nous faisons ces offres salariales aux fonctionnaires pour leur chercher noise ou pour provoquer une grève, c'est qu'on oublie le budget. Ce serait donc aussi mettre en doute les motifs qui poussent les

autres secteurs ou gouvernements de la société qui demandent à leurs employés de se serrer la ceinture.

Je rappelle à la Chambre que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a négocié une convention mais que, deux mois plus tard, il est revenu sur sa parole et a gelé les salaires. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a fait la même chose. Les gouvernements du Québec, de Terre-Neuve, du Manitoba et de la Saskatchewan ont tous imposé des restrictions. Dans ma ville, à la suite de restrictions dans l'industrie pétrolière et gazière au cours des deux dernières années, 14 000 employés ont été mis à pied. Ils n'ont pas de sécurité d'emploi; ils sont mis à pied à cause de la conjoncture économique.

Qui dans cette Chambre dira que nous voulons une hausse des prix du pétrole et du gaz, pour que ces personnes ne soient pas mises à pied? Qui dira que nous voulons des hausses d'impôt, pour que nous puissions verser des taux de rémunération plus élevés aux fonctionnaires? Qui aura l'intégrité et l'honnêteté de dire que l'argent vient des poches des contribuables et qu'il faudra augmenter les impôts si l'on veut donner une plus grande partie de cet argent à qui que ce soit? Lorsqu'on est assez intègre pour dire cela, on mérite d'être écouté, mais en attendant, vociférer, gesticuler et donner de faux renseignements n'impressionnent pas ceux dont c'est la responsabilité de gouverner.

L'hypocrisie de certains dépasse l'entendement. Le 19 avril, dans le *Toronto Star*, Leslie Papp a rapporté ceci de Vancouver: «Les délégués au congrès de l'Alliance de la fonction publique du Canada ont voté pour sabrer le budget du syndicat de 1,8 million de dollars par année au cours des trois prochaines années, de sorte que 14 postes seront vacants et six autres seront supprimés par attrition.» Ils ont supprimé des postes au sein même de l'AFPC. Pis encore, après avoir voté, les délégués sont passés devant des employés bouleversés et leur ont demandé où ils travailleraient la semaine suivante. Est-ce là votre lettre de licenciement? «Ces commentaires avaient laissé deux des employés du syndicat en larmes.» Puis, ils se sont tous rassemblés et ont dit: «Nous accusons Ottawa de crimes économiques.» «Le gouvernement ne veut pas entendre raison.»

• (1740)

Il a dit ensuite qu'il comprenait pourquoi le personnel était amer. Bien sûr que le personnel est mécontent, mais nous sommes dans une situation difficile. Sa situation n'est pas différente de la nôtre. Il a le choix, il peut augmenter les cotisations syndicales pour payer ses employés et ne pas en licencier 20. Il peut emprunter de l'argent pour garder ses employés et ne pas avoir à les licencier, mais il a dit qu'il ne pouvait pas.